

Règlement intérieur 2026/27

1/ Engagement dans les cours

1.1 Les cours sont assurés de septembre à juin compris. Le centre de danse est fermé pendant les vacances scolaires, sauf lors de stages ou de répétitions spéciales. Tous les cours sont maintenus lors des jours fériés, sauf le Lundi de Pâques et le 1er MAI.

1.2 Tous les nouveaux élèves doivent obligatoirement essayer le(s) cours avant de s'inscrire au centre de danse.

En effet, l'inscription à l'Etoile implique un engagement dans les cours jusqu'à la fin de l'année scolaire.

De ce fait, le paiement des cours de danse est dû pour l'année entière. En cas d'arrêt, les cours réglés ne pourront pas être remboursés et les éventuelles facilités de paiement resteront dues (prélèvements bancaires mensuels ou chèques).

1.3 En cas d'absence au cours de danse, merci d'en informer le professeur dès que possible, afin qu'il puisse réadapter son cours si besoin.

SMS à Sara Pomies au : 06.65.10.58.60.

1.4 Un certificat médical de non contre indication à la pratique de la danse est obligatoire chaque année. Merci de bien vouloir le fournir dans le mois qui suit votre inscription.

1.5 La charte des valeurs de l'Etoile réunit élèves et professeurs autour d'une même éthique. Merci de la lire avec attention avant de vous engager dans les cours.

2/ Tenue dans les cours

2.1 Les élèves doivent avoir une tenue spécifique, réservée à la pratique de la danse. Celle-ci est identique pour tous les élèves du même niveau de danse, toute discipline confondue (sauf éveil à la danse, hip-hop et cours adultes).

Les élèves pourront commander la tenue en début d'année scolaire auprès du magasin spécialisé « Mouvements », et ce, dès le mois de septembre.

2.2 Les cours de hip-hop et de street nécessitent des chaussures de danse : baskets et talons. Leur usage doit être réservé exclusivement à la pratique en intérieur. Celles-ci ne doivent en aucun cas être utilisées en extérieur, pour des raisons évidentes d'hygiène, d'entretien du tapis et du plancher de danse.

2.3 Les élèves des cours de danse classique, modern' et contemporain doivent avoir les cheveux attachés et tirés (chignon obligatoire pour la danse classique).

2.4 Prévoyez d'arriver 30 minutes avant le début de votre cours afin de vous préparer, de vous échauffer et d'être en « état de danse » lorsque celui-ci débute.

3/ Spectacles

3.1 Les spectacles et l'expérience de la scène font partie intégrante de la formation des danseurs: la danse a pour vocation de sortir des studios et de se partager avec un public.

Cependant, la participation aux spectacles n'est nullement obligatoire.

« Open Class 2026 », à l'Espace Dantza Pau

Samedi 19 décembre (niveaux élémentaire 1 et 2, et classes de hip-hop)

Dimanche 20 décembre (niveaux ados 1 et 2, et avancés)

Sous forme de démonstrations de cours de danse, les élèves se familiarisent avec la scène et montrent leur travail de milieu d'année sur une petite scène intime.

« Spectacle de fin d'année de l'Etoile », au Palais Beaumont à Pau

Samedi 29 mai et dimanche 30 mai 2027

(répétitions Pont de l'Ascension 6-7 mai)

3.2 Lorsque vous vous engagez à participer aux spectacles avec le reste du groupe, votre présence et votre régularité aux cours de danse sont indispensables.

Merci de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'être présent à tous les cours de danse lorsque nous commençons le travail chorégraphique, et cela particulièrement les 3 derniers mois avant le jour J.

Ponts et jours fériés du mois de Mai : les cours sont maintenus normalement (sauf le 1er mai) + répétitions prévues lors de l'Ascension.

3.3 Pour le spectacle de fin d'année, chaque professeur choisi et achète les costumes pour ses élèves: 1 costume par cours de danse (environ 40€). Ceux-ci seront à régler directement à chaque enseignant vers le mois de février.

4/ Paiements, cotisations

4.1 Les cours de danse de l'année peuvent être réglés en espèces, chèques ou prélèvements bancaires mensuels.

- Paiement par chèque: 1, 3 ou 10 chèques à remettre en intégralité le jour de l'inscription
- Prélèvement bancaire mensuel: tous les 10 du mois

4.2 Les tarifs 2026/27 (tva 20% incluse):

Cotisation annuelle (une seule par famille): 15€

Cours de danse, toutes âges et toutes disciplines confondues:

1 cours par semaine:	450€/an	(45€/ mois)
2 cours par semaine:	560€/an	(56€/ mois)
3 cours par semaine:	660€/an	(66€/ mois)
4 cours par semaine:	760€/an	(76€/ mois)
Cours illimités:	820€/an	(82€/ mois)

Cours de danse à l'unité: 25€

4.3 La cotisation annuelle de 15€, payée par virement bancaire, valide et confirme votre inscription au centre de danse pour l'année scolaire. Votre place dans le(s) cours choisi(s) est donc assurée.

4.4 La réduction spéciale pour la rentrée 2026/27 est applicable uniquement par paiement anticipé de l'intégralité des cours de l'année scolaire par virement bancaire, en une ou deux fois, avant le 10 août 2026. Elle est non remboursable.

Cours de danse, toutes disciplines confondues:

<i>1 cours par semaine:</i>	<i>420€</i>
<i>2 cours par semaine:</i>	<i>540€</i>
<i>3 cours par semaine:</i>	<i>640€</i>
<i>4 cours par semaine:</i>	<i>740€</i>
<i>Cours illimités:</i>	<i>800€</i>

A partir du 10 août 2026, les tarifs normaux s'appliquent pour tout cours supplémentaire.

Par exemple:

*Vous avez bénéficié de la réduction spéciale et vous êtes inscrit à 2 cours de danse par semaine. En septembre, vous souhaitez ajouter un troisième cours de danse. Vous réglerez donc la différence (en une seule fois ou mensuellement.)
540€ (réduction) + 120€ (pour le 2ème cours, tarif normal)*

5/ Photos, Vidéos

5.1 Des photos et vidéos peuvent être prises pendant les cours et les spectacles. Elles sont sélectionnées et parfois diffusées sur le site internet de l'Etoile et ses réseaux sociaux afin d'en faire la promotion.

Si vous ne souhaitez pas y apparaître, votre inscription en ligne doit le stipuler dans la rubrique « droit à l'image ».

Sara POMIES, directrice
L'Etoile, 1 allée Jean Barthet 64800 NAY
06.65.10.58.60
centrededanseletoile@gmail.com